



**Commission de coopération environnementale  
Session du Comité consultatif public mixte n° 99-04**

**Les 16 et 17 septembre 1999  
Montréal (Québec), Canada**

**Compte rendu de discussion**

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) a tenu une session ordinaire à Montréal, au Québec, les 16 et 17 septembre 1999, parallèlement à une consultation publique destinée à examiner le *Cadre d'analyse final (ébauche) des répercussions environnementales de l'ALÉNA*. Une discussion plénière sur le projet de plan de programme de la CCE pour 2000 à 2002 a également eu lieu dans le cadre de cette réunion, au cours de l'après-midi du 16 septembre.

Ce compte rendu de discussion sur chaque point de l'ordre du jour fait état des décisions prises par les membres du CCPM, des activités à entreprendre et des responsabilités en matière de suivi. On trouve l'ordre du jour à l'annexe A, la liste des participants à l'annexe B, le compte rendu des discussions en plénière à l'annexe C, l'avis au Conseil n° 99-11 à l'annexe D, l'avis au Conseil n° 99-10 à l'annexe E et l'avis au Conseil n° 99-12 à l'annexe F.

On peut se procurer le texte complet des comptes rendus de discussion, des avis du CCPM au Conseil et d'autres documents relatifs au Comité auprès du bureau de sa coordonnatrice. On peut aussi consulter ces documents sur le site Web de la Commission, sous la rubrique consacrée au CCPM, à l'adresse <<http://www.cec.org>>.

**Le jeudi 16 septembre**

**Mot de bienvenue et compte rendu du président**

Le président du CCPM, M. Jon Plaut, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à Montréal à tous les participants. Il expose le calendrier et le déroulement des deux journées de réunion. Il mentionne que M<sup>me</sup> Mary Simon est absente parce qu'elle a récemment été nommée ambassadrice du Canada au Danemark, fonction qu'elle assumera à compter du mois d'octobre. Quant à M<sup>me</sup> Blanca Torres, elle est présentement affectée à Londres, en Angleterre, et ne peut assister à la réunion en raison du prix élevé du billet d'avion pour Montréal.

M. Plaut mentionne que les participants, tout comme les membres du CCPM, viennent tout juste de recevoir une copie du projet de plan de programme pour les trois prochaines années intitulé *Programme d'action nord-américain pour 2000 à 2002*. Il rappelle cependant aux participants que l'échéancier de sa publication donne suite aux demandes du public et du CCPM de participer au processus d'examen de ce document dès le début. Il fait également remarquer que les Parties n'ont même pas encore entrepris un examen préliminaire de ce document.

Il présente ensuite une plaque commémorative à M. Jacques Gérin, un membre fondateur du CCPM en 1994. Il s'agit de la dernière réunion à laquelle M. Gérin assiste, puisque son mandat

prend fin le 31 décembre 1999. M. Plaut déclare qu'à titre de premier président du Comité, M. Gérin a planté le décor des activités du CCPM qui, sous sa direction, s'est donné une autonomie par rapport aux pays qui nomment ses membres et a adopté un principe de prise de décisions à l'unanimité.

À la remise de cette plaque, M. Gérin remercie le président et les autres membres du CCPM pour le soutien qu'ils lui ont accordé au cours des cinq dernières années afin de conserver en vie cette fragile entité. Il fait remarquer que le CCPM a innové en mettant en relation le gouvernement et le public dans le cadre de discussions sur l'environnement et le commerce. Selon lui, le prochain défi du CCPM consistera à susciter un intérêt et un soutien accru de la part des politiciens à l'égard des travaux de la CCE, et d'étendre le réseau de personnes et de groupes qui partagent les mêmes idées à l'échelle de l'Amérique du Nord. Il se dit par ailleurs déçu que le Canada n'ait pas joué le rôle positif et constructif dont il est capable. En dernier lieu, il remercie le personnel du Secrétariat et le consultant du CCPM pour leur travail soutenu.

### **Adoption de l'ordre du jour provisoire**

Les membres adoptent l'ordre du jour.

### **Compte rendu de la directrice exécutive**

Le président présente la directrice exécutive de la CCE.

M<sup>me</sup> Ferretti mentionne que depuis la réunion de Banff, le Secrétariat a axé ses efforts sur l'élaboration d'un projet de plan de programme pour 2000 à 2002. Elle indique que les Parties n'ont pas encore eu l'occasion de l'examiner et que le CCPM et le public prennent part à son processus d'examen dès le début. Le projet de plan de programme tient compte des commentaires du public et du CCPM tout en se fondant sur les projets existants. Il fixe des buts et des objectifs pour chaque secteur et propose des activités en vue de les atteindre. M<sup>me</sup> Ferretti fait remarquer que le Secrétariat apprécierait grandement recevoir des commentaires sur ces buts et ces objectifs. Ce projet vise à mettre de l'avant une approche mieux définie, plus intégrée et plus stratégique. Elle mentionne également que les restrictions budgétaires qui ont découlé de la fluctuation des taux de change et du calendrier de remboursement de taxes ont eu des répercussions sur le processus de planification. Elle dit espérer que les Parties pourront approuver ce projet en décembre.

Les faits saillants des activités de la CCE pour les prochains mois comprennent : la publication du Plan d'action régional nord-américain (PARNA) relatif au mercure; les travaux donnant suite à la décision du Conseil d'élaborer des politiques de bon voisinage relatives à l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers (EIET); la priorisation des études sur les pesticides et la santé des enfants; l'amélioration de la participation du public aux sessions du Conseil; la publication du cadre de participation du public aux activités de la CCE; la publication du Rapport sur l'état de l'environnement; la mise au point de méthodes d'évaluation des projets; la tenue d'une réunion de travail, en décembre 1999, des fonctionnaires de l'environnement et du commerce.

### **Compte rendu des représentants des Comités consultatifs nationaux et gouvernementaux**

M<sup>me</sup> Rita Cerutti, d'Environnement Canada, prend la parole au nom du Comité consultatif national (CCN) canadien et mentionne que le mandat des membres de ce comité a pris fin et que de nouveaux membres seront nommés d'ici peu. Ses prochains travaux seront axés sur le plan triennal, ainsi que sur la formulation d'un avis au ministre Anderson et aux provinces signataires de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) relativement aux articles 14 et 15 de cet accord.

M<sup>me</sup> Regina Barba, qui est membre du CCPM et du CCN mexicain, fait un compte rendu au nom du coordonnateur de ce CCN. Elle explique que ce comité est composé de 20 membres qui assurent une représentation régionale, sectorielle et communautaire. Les recommandations qui sont transmises au gouvernement mexicain viennent toutefois d'une base très large et diversifiée. Elle mentionne qu'en ce moment, le CCN mexicain axe son attention sur les articles 14 et 15 de l'ANACDE, sur les organismes génétiquement modifiés (OGM) ainsi que sur les normes des laboratoires de l'environnement. En ce qui concerne les OGM, elle mentionne que les travaux dans ce domaine sont importants pour le Mexique. Elle déclare également que le coordonnateur du CCN mexicain devrait toujours participer aux sessions du CCPM, mais qu'il n'a pu obtenir d'aide financière pour assister à la présente. Elle demande de quelle manière il a été décidé de financer la participation à la consultation publique en vue d'examiner le *Cadre d'analyse final (ébauche) des répercussions environnementales de l'ALÉNA*.

Le coordonnateur de l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) auprès du CCN et du Comité consultatif gouvernemental (CCG) des États-Unis, M. Mark Joyce, rend compte d'une réunion récente de ces deux comités avec des représentants de tribus et de Premières Nations de la région nord-ouest du Pacifique, tenue parallèlement à une conférence intitulée *L'ALÉNA, l'environnement et les peuples autochtones du Nord-Ouest*. Il a également été question de solutions de rechanges à un accord sur l'EIET, de la manière d'améliorer la participation du public aux sessions du Conseil, de la coopération entre les fonctionnaires de l'environnement et du commerce, des articles 14 et 15 de l'ANACDE, des enfants et d'autres groupes vulnérables de la population, ainsi que de l'utilisation stratégique de l'information. Des recommandations sur ces questions seront formulées au gouvernement dans les prochaines semaines.

### **Discussion en plénière sur le *Cadre d'analyse final (ébauche) des répercussions environnementales de l'ALÉNA*.**

M. Jon Plaut présente M<sup>me</sup> Sarah Richardson et MM. Greg Block et Richard Kamp. Il mentionne que le CCPM appuie fortement ce projet et qu'il avait hâte de participer à une séance qui devrait s'avérer intéressante. Il cède ensuite la présidence de la discussion en plénière à M. Greg Block.

### **Discussion en plénière**

Le Groupe consultatif sur les répercussions de l'ALÉNA établit un compte rendu distinct des discussions, des commentaires et des recommandations qu'il prendra en considération lors du parachèvement du cadre, de la publication de la demande d'exposés et de la planification du symposium.

Les discussions sont également destinées à éclairer le CCPM au cours de la formulation de son avis au Conseil à ce sujet. Les membres du CCPM ont fait les commentaires suivants :

- Des ressources sont-elles disponibles pour permettre l'élaboration des exposés? Dans l'affirmative, ces fonds devraient être distribués aux personnes qui n'auraient pas autrement les moyens de participer.
- De quelle manière choisira-t-on les secteurs?
- Quelles seront les prochaines étapes si la méthode s'avère fructueuse? Si une menace se présente, à quels mécanismes peut-on recourir pour y faire face?
- La CCE coordonne-t-elle ces travaux avec l'Organisation mondiale du commerce?
- Il faudrait envisager de choisir pour thème le commerce des produits usagés. Lorsqu'un état de pauvreté impose l'utilisation de marchandises d'occasion, cette pratique peut avoir des incidences sur l'environnement. À titre d'exemple probant, on peut citer l'importation au Mexique, en provenance des États-Unis, de réfrigérateurs contenant Fréon (CFC).
- La pauvreté est le plus important facteur de dégradation de l'environnement (comme cela a notamment été reconnu au cours du Sommet de Rio). On devrait prendre en compte les répercussions des investissements et des mouvements de capitaux dans tous les secteurs.
- Il faudrait envisager de quelle manière soutenir les gouvernements pour que les résultats de ces travaux puissent entraîner des changements en matière de politique.
- Les gouvernements devraient être invités à recueillir les données nécessaires pour appliquer la méthode qui a été mise au point.
- Il faudrait mettre au point un mécanisme d'intervention rapide pour faire face aux questions urgentes, par exemple, le transport de pneus usagés des États-Unis vers le Mexique.

### **Discussion en plénière sur les futurs projets du programme de la CCE**

Le président ouvre la discussion en plénière et le personnel du Secrétariat donne un aperçu des secteurs de programme de la CCE. Le président incite les membres du CCPM et les gestionnaires de programme à interagir avec le public (voir, à l'annexe C, le rapport au Conseil résumant la discussion en plénière).

### **Le vendredi 17 septembre**

#### **Mise à jour sur l'état des communications en cours de traitement**

Un tableau montrant l'état des communications est distribué aux membres du CCPM et aux participants.

M. David Markell présente le personnel de l'Unité des communications sur les questions d'application. De son côté, M<sup>me</sup> Carla Sbert rappelle à l'assistance que le texte des communications, les réponses des Parties et les documents du Secrétariat sont disponibles sur le site Web de la CCE ainsi que sur demande auprès de l'Unité. Elle mentionne également que les communications en suspens sont maintenant en traitement et rend brièvement compte de l'état de chacune d'elles. En réponse à une question d'un membre du CCPM sur les restrictions en matière de ressources humaines, M. Markell indique que le personnel de l'Unité sera en mesure d'évaluer cette question lorsque des décisions auront été prises au sujet des nouvelles communications.

Le président remercie les personnes qui ont fait un exposé et mentionne que le CCPM continuera de porter une attention particulière à ce secteur.

**Suivi : CCPM**

**Discussion sur la surveillance de la mise en œuvre des Lignes directrices**

Le président rappelle aux membres que le CCPM a fait part au Conseil de son intérêt à surveiller le processus afin de relever les incidences qu'auront les Lignes directrices modifiées, particulièrement en ce qui a trait à l'accès du public à ce processus et à l'indépendance du Secrétariat. Les membres conviennent qu'il faut faire preuve de prudence et que le CCPM ne doit pas donner l'impression d'entraver le processus. Ils conviennent que le Comité se tienne au courant de la situation.

**Suivi : CCPM**

Au sujet d'une question connexe, le président accepte d'exercer un suivi de la demande du CCPM aux représentants suppléants, à savoir de consigner dans le compte rendu sommaire de leur session les motifs qui ont amené le Conseil à modifier les Lignes directrices. Le président rappelle aux membres qu'une note de service à ce sujet a déjà été transmise aux représentants suppléants mais qu'ils n'ont encore pris aucune décision.

**Suivi : président du CCPM**

**Discussion sur les avis au Conseil concernant l'ébauche du plan de programme de la CCE pour 2000 à 2002 et les répercussions environnementales de l'ALÉNA**

N'ayant pas encore analysé en détail le projet de plan de programme pour 2000 à 2002, les membres conviennent que le président ébauchera, en compagnie du consultant du Comité, un texte à soumettre à l'examen des membres en se fondant sur les commentaires du CCPM et les exposés faits au cours de la séance plénière du 16 septembre (voir, à l'annexe D, l'avis au Conseil n° 99-11 à ce sujet).

**Suivi : président du CCPM**

**Examen et adoption du programme et du budget du CCPM pour 2000**

Les membres adoptent le projet de programme et de budget du CCPM pour 2000.

**Suivi : Conseil**

**Discussion sur la promotion de la participation des peuples autochtones à l'élaboration du plan de programme et aux activités de la CCE**

Le président mentionne que le groupe de travail s'est réuni et qu'il a ébauché une nouvelle version de l'avis au Conseil n° 99-10 afin que les membres l'examinent. Au nom du groupe de travail, M<sup>me</sup> Regina Barba expose les raisons qui ont motivé ce changement. Le groupe voulait s'assurer que l'énoncé tenait compte de l'opinion que partagent les trois pays membres de l'ALÉNA, à savoir que leurs différences en matière de législation et de compétences n'entravent aucunement les travaux avec les peuples autochtones. Le groupe de travail propose une autre modification pour éviter toute ambiguïté et le texte de l'avis est adopté tel que modifié (voir, à l'annexe E, l'avis au Conseil n° 99-10 à ce sujet).

**Suivi : Conseil**

**Discussion sur les orientations stratégiques en matière de conservation de la biodiversité**

Ce point fait partie du projet de plan de travail du CCPM pour 2000, et lorsque la date ainsi que les plans de l'atelier du mois de mars seront définitifs, on fera en sorte que le groupe de travail du CCPM puisse y participer.

**Suivi : Secrétariat / groupe de travail du CCPM**

**Discussion sur des méthodes d'évaluation des projets**

Le président mentionne que ce point est inscrit à l'ordre du jour des réunions du CCPM depuis plus d'un an. Le Secrétariat a récemment informé le Comité qu'une ébauche sera prête pour fin d'examen en septembre ou en octobre. Dès que le Comité la recevra, il la transmettra à son groupe de travail.

**Suivi : Secrétariat / groupe de travail du CCPM**

**Discussion sur des méthodes pour améliorer la partie publique de la session ordinaire du Conseil**

Au cours de sa session ordinaire de 1999, le Conseil a demandé au CCPM de formuler un avis sur la manière d'améliorer la partie publique des sessions du Conseil. Le président mentionne que ce sujet a également été examiné au cours de la récente réunion du CCN et du CCG américains, à Seattle, et que diverses idées y ont été exposées.

Cela soulève la question de savoir quel est l'état d'achèvement de l'ébauche du cadre de participation du public aux activités de la CCE. On mentionne que les Parties ont en principe approuvé ce document, sous réserve d'une révision linguistique qu'elles entreprendront elles-mêmes. Le CCPM réitère qu'il est important de publier ce document dans les meilleurs délais.

**Suivi : Conseil**

Plusieurs suggestions d'amélioration sont formulées et examinées (voir, à l'annexe F, l'avis au Conseil n° 99-12 à ce sujet).

**Suivi : Conseil**

Le CCPM demande au Secrétariat de créer et de maintenir une base de données sur les organisations non gouvernementales et les personnes qui participent à toutes les séances publiques afin de les aider à se mettre en réseau. Le Secrétariat accepte de s'en charger.

**Suivi : Secrétariat**

**Mises à jour sur diverses questions****Paragraphe 10(6) de l'ANACDE : chapitre 11 de l'ALÉNA**

M. Greg Block informe l'assistance que le groupe de travail gouvernemental est en train d'examiner des sous-questions afin de prévenir les différends relatifs à l'environnement et au

commerce. La prochaine réunion est prévue en décembre 1999, et des exposés par des experts seront suivis d'une réunion du groupe de travail. Le CCPM continuera de suivre ce processus et d'assister aux réunions.

**Suivi : Conseil / CCPM**

### **Article 28 de l'ANACDE : Règles de procédure types**

Il n'y a aucun nouveau progrès à signaler à ce chapitre et encore aucun texte du Conseil à examiner.

**Suivi : Conseil / CCPM**

### **Ébauche d'un cadre de participation du public aux activités de la CCE**

Ce point a été examiné précédemment.

### **Projet de coopération environnementale dans les couloirs de transport des marchandises visées par l'ALÉNA**

Étant donné que la réunion du CCPM prévue à Santa Fe est annulée, les membres confient à M. John Wirth la tâche de s'assurer de la tenue de la réunion du *North American Institute* (Institut nord-américain) sur le projet relatif aux couloirs de transport. Si des fonds sont disponibles à cette fin, le groupe de travail du CCPM y assistera.

**Suivi : CCPM**

### **Rapport sur l'état de l'environnement**

M. Greg Block fait une mise à jour à ce sujet et indique que la CCE reçoit présentement des commentaires sur l'ébauche. Selon leur nature et leur portée, elle prévoit publier ce rapport au début de l'année prochaine.

### **Nomination des membres des groupes de travail du CCPM**

Les membres mettent sur pied un groupe de travail sur les communications, constitué de M<sup>me</sup> Liette Vasseur et de MM. Daniel Basurto et John Wirth. Le groupe se voit confier la tâche d'organiser une réunion, dans les meilleurs délais, avec le nouveau directeur des communications du Secrétariat.

**Suivi : groupe de travail du CCPM**

### **Nomination et rotation des membres du CCPM**

Le président indique que les États-Unis ont choisi deux personnes pour combler les deux sièges américains vacants au sein du CCPM, mais que l'on ne sait pas encore quand ils seront nommés. En ce qui concerne le siège mexicain vacant, M<sup>me</sup> Regina Barba indique que le CCN mexicain se réunira au cours de la semaine et demandera aux conseils du nord du Mexique de proposer six personnes. Le CCN choisira trois d'entre elles et les proposera au gouvernement, qui prendra une décision finale à ce sujet. La nomination d'une personne originaire du nord du Mexique permettra de rééquilibrer la représentation régionale.

**Suivi : gouvernements des États-Unis et du Mexique****Élection du président du CCPM pour 2000**

Le président expose le processus d'élection du président pour 2000 qui sera choisi parmi les membres mexicains. L'élection se tiendra en novembre et les résultats seront annoncés au début de décembre.

**Suivi : Secrétariat**

**Prochaine réunion du CCPM**

La prochaine session du CCPM se tiendra en coordination avec les responsables du Projet relatif aux orientations stratégiques en matière de conservation de la biodiversité, et parallèlement à une réunion du CCN mexicain. La date et le lieu de cette session seront fixés de concert avec le nouveau président.

**Suivi : président du CCPM**

**Commentaires des observateurs**

M<sup>me</sup> Jenna Mackay-Alie, d'Environnement Canada (gouvernement canadien), mentionne l'importance que peut revêtir la discussion du CCPM sur le projet de plan de programme et fait des observations quant à la manière d'intégrer les résultats de cet examen aux discussions qu'entreprendra le gouvernement.

M. Israel Núñez, du *Secretaría de Medio Ambiente, Recursos Naturales y Pesca* (Semarnap, Secrétariat à l'Environnement, aux Ressources naturelles et aux Pêches) (gouvernement mexicain), mentionne au CCPM que le gouvernement mexicain est très intéressé aux discussions sur les peuples autochtones. Il explique qu'au Mexique, en plus des peuples autochtones, il est également nécessaire de viser toutes les collectivités éloignées et rurales.

M. Lorry Frigerio, de l'EPA (gouvernement américain), fait simplement remarquer que son pays est heureux de pouvoir être l'hôte de la session ordinaire du Conseil de la CCE en 2000.

M. Gaston Hervieux, du *Comité de recherche et d'intervention environnementale (CRIE)*, soulève la question du droit d'accès à l'information comme représentant un élément fondamental de la participation du public. Selon lui, ce droit doit être intégré aux travaux de la CCE, de même que reconnaissance du fait que toute personne est la première gestionnaire de l'environnement. Il dépose une proposition écrite, intitulée *Accès sans restriction à l'information à jour et Définition de la participation active du public*.

M<sup>me</sup> Andrea Abel, de la *National Wildlife Federation* (NWF, Fédération nationale pour les espèces sauvages), recommande au CCPM d'essayer de coordonner ses réunions avec celles de la *Border Environment Cooperation Commission* (BECC, Commission de coopération environnementale aux frontières), afin d'éviter de se réunir à la même date. Elle soutient ensuite que la partie publique des sessions du Conseil est la seule occasion qui s'offre au public de s'adresser en personne aux ministres, et que chaque intervenant devrait disposer de plus de temps pour ce faire. Elle suggère de tenir un atelier avant cette partie publique des sessions du Conseil afin d'aider à élaborer les exposés. Elle demande ensuite si, en dehors de la discussion en

plénière de la veille, il a été possible de formuler des commentaires sur le projet de plan de programme.

Au sujet du dernier point, le président répond que des commentaires écrits seront les bienvenus et qu'ils pourront être expédiés au CCPM ou au Secrétariat.

M<sup>me</sup> Christine Elwell, du Sierra Club du Canada, soulève plusieurs points. En premier lieu, elle trouve judicieux d'avoir interviewé des personnes qui ont été associées aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE. Ces sondages de fin d'interview seraient un bon moyen de recueillir des commentaires sur le processus et pourraient être très utiles au CCPM dans le cadre de la surveillance qu'il doit exercer. Elle dit également apprécier la suggestion voulant que les forêts constituent un sujet important du plan de programme pour 2000 à 2002, et elle mentionne que la communication de Pope et Talbot constitue un exemple probant de cette nécessité. Elle se dit cependant hésitante face à la suggestion de regrouper les auteurs d'exposés qui portent sur le même sujet au cours de la partie publique de la session du Conseil. Elle soutient ensuite que le groupe de travail constitué en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE, qui est formé de fonctionnaires de l'environnement et du commerce, ne devrait pas seulement comprendre des « experts » lors de la prochaine réunion de décembre, mais également des membres du public. En dernier lieu, elle suggère d'améliorer la coordination entre les accords parallèles à l'ALÉNA dans les domaines de l'environnement et du travail, particulièrement en ce qui concerne la santé des travailleurs.

M. Luc Lefebvre, de la Communauté urbaine de Montréal, se dit préoccupé par les restrictions qu'a subies le budget d'exploitation de la CCE.

M. Bruce Walker, de l'organisme STOP, informe l'assistance que Montréal ne traite complètement ses eaux usées que depuis quatre ans et que cette ville a adopté récemment un règlement ne permettant pas aux conducteurs de véhicules automobiles de laisser tourner leur moteur plus de quatre minutes à l'arrêt. Il soutient ensuite qu'il faudrait améliorer la masse d'information découlant du Registre de rejets et de transferts de polluants (RRTP) que les gouvernements mettent à la disposition du public, en faisant remarquer que la CCE constitue le meilleur mécanisme en vue d'instaurer un RRTP véritablement trinational.

M<sup>me</sup> Ana Karina González, du *Centro Mexicano de Derecho Ambiental* (Centre mexicain du droit de l'environnement) formule des commentaires au sujet du paragraphe 5(6) de la version révisée des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE. Elle se préoccupe du fait que des critères inadéquats pourraient avoir des répercussions sur les communications. En ce qui concerne le premier symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce, elle se dit sceptique, malgré l'importance de ce projet, que l'information existante puisse étayer les priorités énumérées dans la demande d'exposés. M<sup>me</sup> González demande également pourquoi cette liste n'a pas été rendue publique et dit espérer qu'elle ne restreindra pas les possibilités d'y inscrire d'autres sujets.

M. Don Wedge, de l'organisme STOP, se dit également préoccupé par la question budgétaire. Il affirme être déçu que le CCPM ne se réunisse maintenant que quatre fois par année, alors que l'intérêt du public ne cesse de s'accroître. En ce qui concerne les exposés du public au cours des sessions du Conseil, il convient que leur durée de deux minutes est trop courte, et quoique les règles puissent prescrire, elles devraient être divulguées à l'avance et ne pas être changées au

dernier moment. Il déclare que l'idée du séminaire était intéressante mais qu'il faudrait laisser de la place aux questions qui sont soulevées durant la session du Conseil. Il se dit également soucieux que les représentants suppléants n'aient pas rendu plus de comptes au public. M. Wedge suggère de les inviter à une réunion du CCPM afin de pouvoir rencontrer le public. En dernier lieu, il félicite M. Jon Plaut pour l'excellent travail qu'il a accompli au cours de son année à la présidence, en mentionnant que la plus grande partie du travail s'effectue entre les sessions ordinaires.

M. Mauricio Maldonado, de l'*Asociación Jalisciense de Apoyo a Grupos Indígenas, A.C.*, remercie le CCPM de lui offrir l'occasion d'assister à cette réunion. Il se dit très satisfait que l'avis au Conseil concernant les peuples autochtones ait été adopté, en mentionnant que les représentants de ces peuples étaient très soucieux à la suite des discussions qui ont eu cours à la réunion de Banff. À son avis, l'approche devrait être assez ouverte pour comprendre les groupes ruraux et éloignés des trois pays, car ces gens-là ont souvent les mêmes inquiétudes que les peuples autochtones. Il se dit également d'accord avec d'autres intervenants sur le fait que les exposés de deux minutes sont trop courts durant les sessions du Conseil. Il suggère d'instaurer un mécanisme de suivi et de rétroaction concernant les interventions du public. Selon lui, les efforts déployés pour le faire participer aux réunions officielles ont été trop restreints, au point où « l'on voit toujours les mêmes visages ». Il déclare que le défi consiste à diffuser de l'information et à offrir des possibilités de réseautage et d'interaction sur une base quotidienne.

M<sup>me</sup> Erica Serranos, de l'*Instituto de Derecho Ambiental* (Institut du droit de l'environnement), déclare que la coopération environnementale nécessite des instruments juridiques en plus des accords qui permettront de créer des obligations et renforceront les capacités d'appliquer les lois. Elle suggère d'analyser les lois nationales afin d'y découvrir des lacunes ou des omissions. En ce qui a trait aux peuples autochtones, on devrait reconnaître qu'ils constituent les principaux protecteurs des forêts et les faire participer à tous les projets forestiers. La CCE devrait également viser d'autres groupes vulnérables tels que les pauvres qui vivent dans les zones industrialisées et urbaines. M<sup>me</sup> Serranos affirme en dernier lieu qu'elle soutient fortement les travaux sur les OGM dans le cadre du secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité.

M<sup>me</sup> Andrea Morrison, de l'Institut canadien pour la résolution des conflits, demande si le Secrétariat est entré en communication avec le bureau de la Convention sur la diversité biologique, à Montréal, concernant les travaux avec les peuples autochtones, car cet organisme essaie également d'établir une relation de travail adéquate avec eux. Elle souligne que si le public ne dispose pas d'une copie des ébauches d'avis au Conseil, il lui est difficile de suivre les discussions comme celle d'aujourd'hui sur les peuples autochtones. Selon elle, cette ébauche pourrait au moins être lue afin que les participants puissent suivre. Elle mentionne aussi qu'elle n'a jamais eu de nouvelles de la CCE au sujet de recommandations qu'elle lui avait formulées verbalement et par écrit, et que ce manque de réaction n'incite pas le public à participer. Elle est d'avis qu'il serait très utile de rencontrer les membres du CCPM de façon moins officielle. Elle termine en encourageant le CCPM à mieux connaître la pensée actuelle sur les techniques de renforcement de la coopération et recommande plusieurs livres récents sur ce sujet.

M<sup>me</sup> Sophie Therrien, de l'Université de Sherbrooke, exprime son soutien et son enthousiasme relativement aux travaux réalisés par le CCPM.

M<sup>me</sup> Elaine Kennedy, du *Cornwall and District Environment Committee* (Comité environnemental de Cornwall et du district de Cornwall) aborde le sujet de la participation du public aux sessions du Conseil et suggère de recourir à des personnes qui ont une expérience pratique dans certains domaines pour apporter de l'aide au cours de tables rondes ou au sein de groupes de discussion. Elle soutient que le fait d'imposer un thème soulèverait des problèmes, car les participants ne s'y conformeraient pas et que le président aurait de la difficulté à coordonner la discussion. Elle convient avec d'autres intervenants qu'il est très important que le public ait la possibilité de s'adresser aux ministres.

M<sup>me</sup> Diane Campeau, de la Fondation Les oiseleurs du Québec, déclare qu'il n'y a pas assez de possibilités d'interagir de façon informelle dans le cadre des réunions du CCPM. Elle soutient que les gens se rendent directement aux réunions et qu'ils n'ont aucune possibilité d'interagir. Selon elle, il devrait s'agir d'un exercice visant la conclusion de partenariats.

M. Arturo Limón Dominguez, du *Movimiento Ecologista Mexicano Cortés de Monroy*, se dit enchanté des progrès accomplis au sujet des peuples autochtones. Il déclare que, malgré les différences entre les trois pays, nous devons rester unis et respecter ces différences. Les peuples autochtones sont d'excellents professeurs en ce qui concerne les réalités environnementales si les gens sont assez humbles pour apprendre. Il soutient que nous sommes à un point tournant à l'échelle mondiale et que nous devrions viser à intégrer des modèles occidentaux et autochtones pour traiter les questions environnementales.

M<sup>me</sup> Shelley Kath, du Sierra Club, appuie l'idée de créer une base de données sur les participants et suggère de mentionner leur champ d'intérêt, car cela facilitera grandement leur réseautage. Elle affirme qu'il faudrait que l'eau fasse partie des priorités dans la demande d'exposés cadrant avec le Projet relatif aux répercussions environnementales de l'ALÉNA, y compris son exportation, sa conservation et sa qualité. Selon elle, s'il doit y avoir une liste de priorités, elle ne doit pas être restrictive; elle doit plutôt offrir la possibilité d'analyser d'autres sujets.

M. Don Wedge, de STOP, recommande que les ministres reproduisent la formule de Banff à toutes les séances du Conseil, car elle leur a offert la possibilité de réagir directement aux interventions du public.

M. José Maria Fernández, du *Consejo Nacional de Industriales Ecologistas, A.C.*, suggère au CCPM de régler ses affaires internes en privé afin de disposer de plus de temps durant la réunion pour interagir directement avec le public.

Le président lève la séance après avoir remercié les membres du CCPM, le personnel de la CCE, les interprètes et les participants.

Rédigé par Lorraine Brooke

APPROUVÉ PAR LES MEMBRES DU CCPM

Le 11 Octobre 1999



**Commission de coopération environnementale**  
**Session du Comité consultatif public mixte n° 99-04**  
**Les 16 et 17 septembre 1999**  
**Ordre du jour**

**Président : Jon Plaut**

**Le jeudi 16 septembre 1999**

- |                   |  |
|-------------------|--|
| 8 h 30 à 9 h 00   | Mot de bienvenue et tour d'horizon du président<br>a) Adoption de l'ordre du jour provisoire<br>b) Compte rendu de la directrice exécutive<br>c) Comptes rendus des représentants des Comités consultatifs nationaux et gouvernementaux  |
| 9 h 00 à 10 h 30  | Discussion en plénière sur la <i>Version finale du cadre d'analyse des répercussions environnementales de l'ALÉNA</i><br>a) Introduction, par des représentants du Groupe consultatif sur les répercussions environnementales de l'ALÉNA<br>b) Discussion en plénière  |
| 10 h 30 à 10 h 45 | Pause  |
| 10 h 45 à 12 h 00 | Discussion en plénière sur la <i>Version finale du cadre d'analyse des répercussions environnementales de l'ALÉNA</i> (suite)<br>a) Discussion en plénière (suite)<br>b) Dernières observations des représentants du Groupe consultatif sur les répercussions environnementales de l'ALÉNA                                     |
| 12 h 00 à 13 h 00 | Déjeuner   |
| 13 h 00 à 15 h 30 | Discussion en plénière sur les futurs projets du programme de la CCE<br>a) Secteur de programme relatif à l'environnement, au commerce et à l'économie<br>Exposé de Sarah Richardson<br>b) Secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité<br>Exposés d'Hans Herrmann, de Martha Rosas et de Marcos Silva    |
| 15 h 30 à 15 h 45 | Pause  |
| 15 h 45 à 18 h 00 | Discussion en plénière sur les futurs projets du programme de la CCE (suite)<br>a) Secteur de programme relatif aux polluants et à la santé<br>Exposés d'Andrew Hamilton et de Nick Nikkila<br>b) Secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement<br>Exposé de Darlene Pearson<br>c) Autres projets |
| 18 h 00           | Suspension de la séance  |



**Commission de coopération environnementale**  
**Session du Comité consultatif public mixte n° 99-04**  
**Les 16 et 17 septembre 1999**

**Ordre du jour**

**Président : Jon Plaut**

**Le vendredi 17 septembre 1999 \***

- |                   |   |
|-------------------|---|
| 8 h 00 à 8 h 30   | Mise à jour sur l'état de l'examen des communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE (par David Markell et Carla Sbert)   |
| 8 h 30 à 9 h 00   | Discussion sur la surveillance de la mise en œuvre des <i>Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE</i>  |
| 9 h 00 à 10 h 00  | Discussion sur les avis au Conseil concernant l'ébauche du Plan de programme de la CCE pour 2000 à 2002 et les répercussions environnementales de l'ALÉNA   |
| 10 h 00 à 10 h 30 | Discussion et établissement du programme du CCPM pour 2000  |
| 10 h 30 à 11 h 00 | Pause / formalités de départ de l'hôtel   |
| 11 h 00 à 12 h 00 | Discussion sur la promotion de la participation des peuples autochtones au plan de programme et aux activités de la CCE   |
| 12 h 00 à 12 h 20 | Discussion sur les orientations stratégiques de la conservation de la biodiversité  |
| 12 h 20 à 12 h 40 | Discussion sur des méthodes d'évaluation des projets  |
| 12 h 40 à 13 h 00 | Discussion sur des moyens d'améliorer la partie publique de la session du Conseil   |
| 13 h 00 à 13 h 30 | Mises à jour sur diverses questions :<br>a) Paragraphe 10(6) de l'ANACDE : Chapitre 11 de l'ALÉNA<br>b) Article 28 de l'ANACDE : Règles de procédure types<br>c) Ébauche d'un cadre de participation du public aux activités de la CCE<br>d) Projet relatif aux couloirs de transport des marchandises visées par l'ALÉNA<br>e) Rapport sur l'état de l'environnement<br>f) Nomination des membres des groupes de travail du CCPM<br>g) Nomination et rotation des membres du CCPM<br>h) Élection à la présidence du CCPM pour 2000<br>i) Prochaine session du CCPM |
| 13 h 30 à 14 h 00 | Commentaires des observateurs   |
| 14 h 00           | Levée de la séance  |

\* Séance ouverte au public à titre d'observateur



**Session du Comité consultatif public mixte n° 99-04  
Les 16 et 17 septembre 1999**

**Liste des Participants**

**Membres du CCPM**

**Canada**

Jacques Gérin (16 septembre)  
Jonathan Scarth  
Donna Tingley  
Liette Vasseur

**Mexique**

Regina Barba  
Daniel Basurto  
Raúl Tornel

**États Unis**

Peter Berle  
Jonathan Plaut (Président)  
John Wirth

**Participants/Observateurs**

Andrea Abel	<i>National Wildlife Federation</i>
Léonard Ayoub	<i>Individual</i>
David Berman	<i>U.S. Environmental Protection Agency (US EPA)</i>
Brian Bronfman	<i>Resolution Alliance</i>
Diane Campeau	<i>Fondation Les oiseleurs du Québec Inc.</i>
Arthur Campeau	<i>Consultants International Group</i>
Rita Cerutti	<i>Environment Canada</i>
Claude Chomski	<i>Consultant en Environnement</i>
Michael Cloghesy	<i>Centre patronal de l'environnement du Québec</i>
Jacques Cordeau	<i>SCFP</i>
John Dillon	<i>Business Council on National Issues</i>
Jean-François Dionne	<i>Environnement Canada</i>
Anne Drost	<i>Quebec Labrador Foundation/Atlantic Center for the Environment</i>
Christine Elwell	<i>Sierra Club of Canada</i>
José María Fernández	<i>Consejo Nacional de Industriales Ecologistas, A.C.</i>
Florence Fitoussi	<i>Université du Québec à Montréal</i>

Lorry Frigerio	<i>U.S. Environmental Protection Agency</i>
Kevin Gallagher	<i>Tufts University</i>
Shannon Glenn	<i>LSE</i>
Luis Ernesto González	<i>Embajada de México en Canada</i>
Ana Karina González	<i>Centro Mexicano de Derecho Ambiental,(CEMDA) A.C.</i>
Daniel Green	<i>Société pour vaincre la pollution</i>
Steve Hart	<i>Environment Canada</i>
Irene Henriques	<i>York University</i>
Gaston Hervieux	<i>Comité de recherche et d' intervention environnementale (CRIE)</i>
John Hull	<i>Quebec Labrador Foundation/Atlantic Center for the Environment</i>
Michael Inskip	<i>Health Canada</i>
Mark Joyce	<i>U.S. Environmental Protection Agency</i>
Richard Kamp	<i>Border Ecology Project</i>
Shelley Kath	<i>Sierra Club of Canada</i>
Elaine Kennedy	<i>Cornwall &amp; District Environment Committee</i>
Mario Labonté	<i>Fondation Les oiseleurs du Québec Inc.</i>
Caroline Lacoentre	<i>Instituto de Derecho Ambiental A.C.</i>
Nicole Lavigne	<i>Biosphère</i>
Philippe Le Pestre	<i>Université du Québec à Montréal</i>
Rachel Léger	<i>Biodôme de Montréal</i>
Arturo Limón	<i>Movimiento Ecologista Mexicano</i>
Jenna Mackay-Alie	<i>Environment Canada</i>
Mauricio Maldonado	<i>Asociación Jalisciense de Apoyo a Grupos Indigenas A. C.</i>
Karel Mayrand	<i>Revue environnement et sécurité</i>
Moira McConnell	<i>Dalhousie University</i>
Malcolm Mercer	<i>IUCN - World Conservation Union</i>
Andrea Morrison	<i>Canadian Institute for Conflict Resolution</i>
Frank Müller	<i>Concordia University</i>
Israel Núñez Birrueta	<i>Secretaría de Medio Ambiente, Recursos Naturales y Pesca</i>
Snirley Orichfsky	<i>Fondation Les oiseleurs du Québec Inc.</i>
Michel-Yves Peissik	<i>Organisation de l'Aviation Civile Internationale</i>
Philip Raphals	<i>Centre Hélios</i>
Brien Roberts	<i>Department of Indian Affairs and Northern Development</i>
Claude Roy	<i>Canadian Pulp and Paper Association</i>
Samuel Salinas Alvarez	<i>Asociación Mexicana de Cultura Popular</i>
Erica Serrano Farías	<i>Instituto de Derecho Ambiental A.C.</i>
Priscilla Stephan	<i>World Wildlife Fund-US</i>
Roy Taylor	<i>Center for World Indigenous Studies</i>
Sophie Therrien	<i>Consultants International Group</i>
Christian Van Houtte	<i>Association de l'industrie de l'aluminium du Québec</i>
Bruce Walker	<i>Stop Environment Group</i>
Don Wedge	<i>Stop Environment Group</i>

**Personnel de la CCE**

Leonor Alvarado  
Greg Block

Charles Dickson  
Janine Ferretti  
Andy Hamilton  
David Markell  
Richard Nikkila  
Darlene Pearson  
Manon Pepin  
Sarah Richardson  
Martha Rosas  
Carla Sbert  
Marcos Silva



## Rapport au Conseil n° 99-04

**Objet : Compte rendu de discussion en plénière sur les futurs projets du plan de programme de la CCE pour 2000 à 2002**

### Introduction

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) a le plaisir de présenter ce rapport aux membres du Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE). Il a été établi à la suite d'exposés et de discussions entre les membres du CCPM, les gestionnaires de programme de la CCE et le public, qui ont eu lieu au cours d'une séance plénière sur les futurs plans de programme de la CCE. Cette séance s'est tenue le 16 septembre 1999, immédiatement après une réunion publique destinée à examiner le rapport intitulé *Cadre d'analyse final (ébauche) des répercussions environnementales de l'ALÉNA*, à laquelle ont participé une soixantaine de membres du public et de représentants des trois gouvernements.

Le président du CCPM pour 1999, M. Jon Plaut, souhaite la bienvenue à Montréal à tous les participants. Il mentionne que ceux-ci, tout comme les membres du CCPM, viennent tout juste de recevoir une copie du projet de plan de programme de la CCE pour les trois prochaines années, intitulé *Programme d'action nord-américain pour 2000 à 2002*. Il rappelle cependant aux participants que l'échéancier de sa publication donne suite aux demandes du public et du CCPM de participer au processus d'examen de ce document dès le début. Il fait également remarquer que les Parties n'ont même pas encore entrepris un examen préliminaire de ce document.

Le directeur de la CCE, M. Greg Block, donne un aperçu du projet de plan de programme. Il explique que chaque projet a été conçu afin que la CCE s'acquitte de son mandat, à savoir exécuter des fonctions de rassemblement, de catalyse, de recherche et d'analyse des politiques, de centre d'information. M. Block poursuit en énumérant les critères auxquels doivent satisfaire ces projets : entrer dans le champ d'application de l'ANACDE; avoir une importance environnementale régionale; avoir une valeur ajoutée; permettre de maintenir un équilibre régional; prévoir des résultats concrets. En dernier lieu, M. Block indique que l'élaboration du programme de l'année prochaine s'est butée à des restrictions budgétaires.

Les gestionnaires de programme font une brève introduction avant chaque période de discussion. Le président encourage les membres du CCPM et les gestionnaires à interagir avec le public. Les gestionnaires recevront un exemplaire du compte rendu de discussion de la présente séance à titre d'information.

Les questions qui suivent ont fait l'objet d'une attention particulière :

- les organismes génétiquement modifiés (OGM)

- la protection des espèces transfrontalières
- l'intérêt porté par les trois pays au registre des rejets et des transferts de polluants (RRTP)
- l'importance accrue accordée à la conservation de l'eau
- l'institution d'un mécanisme d'intervention rapide
- les restrictions budgétaires
- les progrès de la coopération prescrite au paragraphe 10(6) de l'ANACDE

**Secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce**  
**Gestionnaire de programme : M<sup>me</sup> Sarah Richardson**

Les commentaires et recommandations qui suivent ont été formulés au cours des exposés et discussions sur l'environnement, l'économie et le commerce :

- Un participant recommande d'entreprendre un projet sur l'« énergie verte » dans le cadre du Programme relatif aux produits et aux services écologiques afin que des normes d'homologation puissent être établies. Selon lui, les consommateurs sont présentement déroutés par des normes différentes, telles que l'ÉcoLogo d'Environnement Canada et le *Green Seal* (Sceau vert) des États-Unis. Il suggère de commencer par réunir les intervenants pour discuter de ces questions.

M. Greg Block répond que l'incompatibilité des critères permettant de déterminer ce qui est « écologique » est une question importante et qu'elle est l'objet d'une activité entreprise récemment en vertu de l'article 13 de l'ANACDE.

- Au sujet du Projet relatif à l'évaluation des liens entre l'environnement et le commerce, un membre du CCPM déclare qu'il est important de passer du stade de l'expérimentation à celui de l'application. Il mentionne que la tâche est considérable et que les frais d'analyse de chacun des secteurs prioritaires sont énormes. Compte tenu des ressources financières limitées, il recommande que l'aide soit accordée à ceux qui en ont le plus besoin. En dernier lieu, il soutient qu'il faudrait approuver le cadre de participation du public qu'examine présentement le Conseil.
- Un autre membre du CCPM mentionne qu'il est important, dans le cadre du même projet, de conclure des partenariats avec des organisations non gouvernementales (ONG) pour éviter les chevauchements d'activité. Il recommande que le Secrétariat établisse des liens entre les citoyens des trois pays qui proposent ce genre d'analyses.
- Un autre membre du CCPM rappelle à l'assistance que la question des OGM a été maintes fois soulevée au cours des précédentes séances portant sur ce secteur de programme. Selon lui, le plan de programme devrait prévoir des travaux visant à élucider cette question complexe. Il suggère, à titre d'étape initiale, de tenir un atelier qui permettra de trouver un créneau adéquat pour la CCE.
- Les données et l'information que procurent les rapports de la CCE, comme ceux de la série *À l'heure des comptes*, pourraient constituer des éléments d'analyse intéressants dans le cadre du Projet relatif à l'évaluation des liens entre l'environnement et le commerce. Cela pourrait permettre une intégration et une synergie des projets de la CCE.

- Un membre du CCPM suggère d'instituer un mécanisme d'évaluation immédiate des projets dans la perspective d'atteindre les buts énoncés et de fixer des objectifs. Il poursuit en disant appuyer une suggestion formulée précédemment, à savoir qu'il faudrait que la CCE concentre ses efforts sur les OGM, et il souligne l'importance que revêtent l'étiquetage et la certitude de la provenance des produits pour les consommateurs et les producteurs. Il mentionne, à titre d'exemple, l'incertitude que soulève, à l'égard de la production mexicaine, le maïs génétiquement modifié en provenance des États-Unis.

### **Secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité**

#### **Gestionnaires de programme : M<sup>me</sup> Martha Rosas et M. Marcos Silva**

Les commentaires et recommandations qui suivent ont été formulés au cours des exposés et discussions sur la conservation de la biodiversité :

- Un participant fait remarquer que dans les universités des pays membres de l'ALÉNA, de nombreux étudiants font des travaux sur des questions liées à la biodiversité. Il suggère que le Secrétariat se joigne à ce réseau, ce qui pourrait l'aider à réduire ses coûts.

M<sup>me</sup> Martha Rosas et M. Marcos Silva répondent qu'au sein de leur programme respectif, des liens sont déjà établis avec des établissements d'enseignement et que l'on déploie des efforts particuliers pour éviter les chevauchements d'activité, et ce, en travaillant avec des personnes qui vivent dans les régions qui font l'objet d'études ou se consacrent à des domaines visés par ces dernières. Ils citent comme exemple les travaux relatifs au golfe du Maine, à la baie des Californies ainsi qu'au Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord (RIBAN).

- Un autre participant fait état des incidences de la pauvreté sur la biodiversité et se dit préoccupé par le peu d'attention que l'on accorde à ce domaine. Il appuie fortement la nécessité de se pencher sur les OGM, dans le cadre du Secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce, mais aussi dans une optique de conservation de la biodiversité. En dernier lieu, soulignant à quel point il est important de protéger les espèces transfrontalières, il demande si des progrès ont été accomplis en vue de ralentir la destruction des habitats du monarque.

M<sup>me</sup> Martha Rosas répond en mentionnant que des mesures proposées au cours d'une réunion trinationale tenue en 1997 sont maintenant mises en œuvre et que le Mexique s'emploie activement à protéger et à améliorer ces habitats essentiels.

M. Greg Block indique qu'il s'agit d'un très bon exemple de la manière dont la CCE s'acquitte de ses fonctions de rassemblement et de catalyse. Il affirme également que l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord constitue un autre exemple probant.

- Un membre du CCPM dit souhaiter que toutes les espèces transfrontalières soient un jour aussi protégées et étudiées que le monarque. Il ajoute que si cette seule espèce a fortement attiré l'attention des médias, il ne faut pas oublier que la concentration de la biodiversité au Mexique est la cinquième plus importante du monde. Il soutient que la protection de la biodiversité doit aller de pair avec des questions sociales comme les incidences que peut voir la pauvreté. Si l'objectif consiste à protéger les écosystèmes, on ne pourra y arriver qu'en favorisant le développement durable, y compris le développement humain.

- Il faudrait diffuser de l'information au niveau de la base dans les trois pays. L'éducation environnementale permettra à la population d'être plus sensible à la protection et à la conservation de la biodiversité et d'y participer. On devrait déployer des efforts pour collaborer avec les écoles et d'autres organismes locaux.
- L'intervenant suivant appuie la thèse voulant que l'éducation environnementale joue un rôle de premier plan si l'on veut prendre des mesures éclairées. Il sert une mise en garde en ce qui concerne les difficultés connexes à la réalisation des projets marins et côtiers au Mexique, car ils ne donnent présentement lieu à aucune surveillance. Il appuie aussi fortement la participation de la CCE à des études sur les OGM, en indiquant qu'ils peuvent avoir des répercussions sur le commerce, la biodiversité et la propriété intellectuelle.
- Un membre du CCPM souligne l'importance de faire connaître à d'autres régions, comme le golfe du Mexique et le Puget Sound, l'expérience acquise au cours des importants travaux réalisés dans le golfe du Maine et la baie des Californies.

### **Secteur de programme relatif aux polluants et à la santé**

#### **Gestionnaires de programme : MM. Andrew Hamilton et Nick Nikkila**

Les commentaires et recommandations qui suivent ont été formulés au cours des exposés et discussions sur les polluants et la santé. M. Andrew Hamilton intervient spécialement pour souligner l'importance de la réunion conjointe du CCPM et du Groupe de travail sur la gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) avec des représentants de peuples autochtones, à Anchorage, en mai 1999, concernant le développement de ce secteur de programme.

- Un participant demande si les activités de la CCE sont coordonnées avec des négociations intergouvernementales comme celles entreprises avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe en vue de conclure un protocole sur les polluants organiques rémanents (POR) dans le cadre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontalière à grande distance signée en 1979.

M. Andrew Hamilton mentionne que la CCE est représentée de diverses manières. Par exemple, l'ancien président du Groupe de travail sur la GRPC faisait partie des représentants du Canada à ces négociations. Dans la mesure du possible, des membres compétents du Secrétariat assistent également à ces séances.

- Un participant mentionne que certaines données importantes provenant des petites entreprises ne sont pas compilées dans le cadre du Projet de RRTP, par exemple, celles relatives aux activités de nettoyage à sec et des chantiers de construction. Il mentionne également que les systèmes de déclaration volontaire sont intrinsèquement limités et qu'il faudrait également mettre au point des mécanismes et des incitatifs d'application des lois à l'intention des entreprises.
- Un membre du CCPM indique que le Mexique ne dispose pas encore de registre et qu'un grand nombre d'entreprises ne consignent pas les utilisations et les émissions de substances chimiques, sauf les entreprises qui sont très importantes ou sont sous contrôle étranger. Il se dit préoccupé par le fait que le Mexique montrera des lacunes dans ce domaine tant qu'il ne contribuera pas à l'établissement de ce registre. Il affirme en outre qu'il est important de

soutenir l'élaboration et la mise en œuvre du *Registro de Emisiones y Transferencias de Contaminantes* (RETC, Registre d'émissions et de transferts de contaminants) du Mexique et de sensibiliser la population à son sujet.

- M. Nick Nikkila indique que trois villes viennent tout juste d'entreprendre un projet de relevé géographique des émissions, dont la ville de Mexico. Ces données serviront à sensibiliser les citoyens mexicains quant à la valeur et à la capacité d'informer d'un système de déclaration des émissions dans chaque établissement. Ce projet constituera un outil éducatif qui permettra d'obtenir du soutien de la base en vue d'élaborer et de mettre en œuvre le RETC mexicain.
- Un autre membre du CCPM appuie ce point de vue et fait état des problèmes atmosphériques que suscitent le flux de carbone et les centrales électriques le long de la frontière entre le Texas et le Mexique, en affirmant qu'ils illustrent la nécessité que le Mexique participe au projet de registre.
- Un membre du CCPM explique que le Mexique s'efforce de motiver le secteur privé à fournir des informations pertinentes. Étant donné les différents contextes juridiques des pays membres de l'ALÉNA, la mise en place de systèmes de déclaration intégrés et volontaires, pouvant conduire à une observation volontaire des lois, se réalise à un rythme différent.
- L'intervenant suivant demande des renseignements sur les plans visant les sources mobiles (dans un autre cadre que celui de l'activité relative aux couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux), ainsi que leurs répercussions sur la santé et les indicateurs de la qualité de l'air que l'on peut mesurer.

En ce qui concerne le premier point, M. Nick Nikkila répond que les émissions provenant des sources mobiles feront probablement l'objet de discussions au cours de la prochaine réunion des fonctionnaires nord-américains chargés de la gestion de la pollution atmosphérique. Cependant, il ne prévoit pas que ce type d'émissions soit visé par les autres activités. En ce qui a trait aux répercussions sur la santé, M. Andrew Hamilton mentionne que ce domaine est au nombre des critères de sélection des substances pouvant faire l'objet d'un plan d'action régional nord-américain (PARNA). En outre, il indique qu'à la session du Conseil du mois de juin, les ministres ont précisé que les projets de la CCE devraient concerner la santé du fœtus et du nourrisson.

- Un participant suggère d'accélérer la mise en œuvre du PARNA relatif au mercure afin d'éclairer d'autres processus en cours en Amérique du Nord.
- Un autre participant soutient que les questions reliées à la conservation de l'eau doivent être considérées comme hautement prioritaires dans le plan de programme.

M. Greg Block répond que cette question a suscité beaucoup d'intérêt. La CCE doit encore trouver un créneau qui lui convient dans ce domaine afin de contribuer fructueusement à l'examen d'une question qui n'est pas encore abordée dans d'autres tribunes en Amérique du Nord. Toutefois, il mentionne qu'au début du Projet relatif aux nouvelles tendances, les travaux étaient notamment axés sur la question de l'eau.

- Un participant recommande de relever les risques que courent les travailleurs agricoles exposés aux pesticides sur le plan de la santé. Il mentionne, par exemple, que l'ALÉNA a obligé l'industrie du tabac à réorienter ses activités, mais que les normes de travail ne se sont pas améliorées et que les travailleurs continuent d'être exposés aux pesticides. Il conclut en soutenant que les efforts favorisant le renforcement des capacités sont trop restreints et que la surveillance est inadéquate.

### **Secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement**

#### **Gestionnaire de programme : M<sup>me</sup> Darlene Pearson**

Les commentaires et recommandations qui suivent ont été formulés au cours des exposés et discussions sur le droit et les politiques de l'environnement.

- Un intervenant demande si la CCE prévoit poursuivre le maintien de la base de données comparatives concernant les lois sur l'environnement.

M. Greg Block informe l'assistance que cette base de données, ainsi qu'un recueil des accords binationaux et trinationaux, sont sur le point d'être cédés à une organisation partenaire. Les coûts très élevés de maintien de la base de données ont motivé cette cession, qui est toutefois conditionnelle à ce qu'elle demeure librement accessible au public et soit régulièrement mise à jour.

- Un autre intervenant demande si le modèle que constitue la CCE sera étendu afin d'inclure d'autres pays de l'hémisphère occidental. Ce point suscite le soutien d'autres participants.

M<sup>me</sup> Darlene Pearson répond que la CCE fait déjà partie de l'*International Network on Environmental Compliance and Enforcement* (INECE, Réseau international pour l'observation et l'application des lois sur l'environnement) et qu'elle étudie la possibilité de collaborer avec un nouveau groupe connexe mis sur pied par l'Organisation des États américains. Des membres du CCPM mentionnent en outre les efforts déployés jusqu'à présent au Chili pour créer une structure analogue à celle du CCPM et du Secrétariat, tout en faisant état d'un manque de volonté politique aux États-Unis en vue de conclure d'autres accords dans les domaines du commerce et de l'environnement. Le président du CCPM rappelle aux participants que le Comité a formulé au Conseil l'avis n° 95-01 sur cette question en 1995, en faisant particulièrement référence au Chili.

- Un participant recommande que la CCE envisage des moyens d'instituer des normes et des processus explicites et cohérents en matière de règlement des différends qui pourraient s'appliquer à toutes les activités qu'elle entreprend.
- Le plan de programme devrait promouvoir des normes minimales pour les vérifications environnementales.

M<sup>me</sup> Darlene Pearson se dit en accord avec ces remarques et indique que le Groupe de travail sur la gestion de l'environnement a dû relever exactement le même défi. Un membre du CCPM affirme que les travaux visant la collaboration entre les laboratoires de l'environnement apporteront une contribution à cette fin en cernant des normes d'homologation appropriées. Il

déclare également qu'une de ces normes pourrait régir les besoins fondamentaux en matière d'information, faute de quoi la surveillance serait impossible.

- Un membre du CCPM recommande que la CCE mette au point un mécanisme d'intervention rapide afin de faire face aux urgences que peuvent provoquer les activités commerciales qui ne sont pas nécessairement dues à une omission d'appliquer les lois sur l'environnement.
- Un autre membre du CCPM recommande d'élaborer un processus, en l'intégrant éventuellement à l'actuel projet de la CCE, qui permettrait aux petites et moyennes entreprises d'avoir accès au processus d'accréditation relatifs aux systèmes de gestion de l'environnement (SGE). Ces entreprises ne peuvent pas encore adhérer au processus relatif à la série de normes ISO 14000 et il faudrait trouver d'autres solutions.
- Un membre du CCPM note avec satisfaction les progrès accomplis en vue d'intégrer le Secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement aux autres programmes de la CCE, et il incite celle-ci à poursuivre cette intégration.

### **Autres projets de la CCE**

M. Greg Block donne un aperçu de cette section du projet de plan de programme en soulignant, à regret, qu'il est proposé de réduire de 500 000 \$US le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE).

- Un participant se dit généralement préoccupé par les restrictions budgétaires et recommande que le budget de la CCE soit rétabli au niveau de 15 millions de dollars américains que le Conseil avait fixé au cours de sa première session ordinaire, en 1994.
- Un autre participant recommande que le CCPM incite les gouvernements à tenir leurs sites Web à jour.
- Un membre du CCPM se dit inquiet du projet de réduction du FNACE. Il mentionne que les demandes de subvention se rapportent de plus en plus directement au programme de la CCE, et qu'elles ont pour effet de favoriser la participation des citoyens. Un autre membre du CCPM affirme qu'il sera très déçu de voir le FNACE perdre sa capacité de subventionner les projets.
- Un autre membre souligne l'importance que revêt la communication ainsi que la nécessité d'agrandir la « famille » pour qu'un plus grand nombre de personnes participent activement aux travaux de la CCE. Il indique, par exemple, qu'au Mexique un très petit pourcentage de la population a accès à la CCE et qu'il faudrait trouver d'autres moyens que l'information électronique pour atteindre les collectivités éloignées. Cela consisterait notamment à diffuser des bulletins et d'autres documents sur papier dans un langage clair et simple.
- Un participant suggère que les membres du CCPM sollicitent leur cercle de connaissances afin d'essayer de constituer une base de financement plus solide pour le FNACE.
- Un autre participant recommande que les membres du CCPM soient rémunérés.

- En ce qui concerne la coopération de la CCE avec la Commission du libre-échange de l'ALÉNA, prescrite au paragraphe 10(6) de l'ANACDE, un participant rappelle au CCPM et au Secrétariat une lettre concernant la société Methanex, signée par quinze ONG, qui a été transmise au Conseil au cours de la réunion de Banff. La CCE y était invitée à mettre sur pied un processus d'accès aux causes de ce type à l'intention du public, mais elle n'a pas encore répondu à cette lettre. Ce participant demande en outre au CCPM de continuer à encourager la coopération de ces deux entités en vertu du paragraphe 10(6).

Le président du CCPM répond que le Comité a beaucoup insisté à Banff, en public comme en privé, sur la portée du paragraphe 10(6) ainsi que sur la nécessité de mettre sur pied une telle coopération institutionnelle. M. Greg Block mentionne que les Parties sont d'accord sur un mécanisme de suivi et que cette lettre est à l'ordre du jour de la prochaine réunion des représentants suppléants prévue en octobre.

- Un participant soulève la question des méthodes favorisant une participation active du public et demande de quelle manière on atteindra cet objectif. Il soutient qu'il est important d'offrir au public un accès rapide et illimité à l'information.

Rédigé par Lorraine Brooke

APPROUVÉ PAR LES MEMBRES DU CCPM

Le 11 Octobre 1999



## **AVIS AU CONSEIL N<sup>o</sup> 99-11**

**Objet : Programme d'action nord-américain : Projet de plan de programme de la CE pour 2000 à 2002**

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE);

EN CONFORMITÉ AVEC son mandat l'habilitant à formuler des avis au Conseil;

SOUMET à l'attention du Conseil l'opinion qui suit au sujet du projet de plan de programme pour 2000 à 2002.

### **Introduction**

Le CCPM a reçu le projet de plan de programme juste avant la tenue de sa session ordinaire n<sup>o</sup> 99-04, les 16 et 17 septembre 1999, à Montréal. Les membres du public qui ont participé à cette session en ont reçu copie le jour même de la séance plénière destinée à examiner ce projet. Le CCPM et le public apprécient l'occasion qui leur est offerte de participer à cet examen dès le début du processus. Par contre, il faut souligner que ni l'un ni l'autre n'ont eu la possibilité d'analyser en détail cet important document. La discussion en plénière et la séance du CCPM ont cependant servi à relever des questions et des sujets importants qui, de l'avis des membres du Comité et du public, doivent être traités dans le plan de programme. Des représentants des Parties et des gestionnaires de programme du Secrétariat ont assisté à cette réunion.

Le CCPM a l'intention de continuer de suivre l'élaboration de ce projet de plan de programme. Il a incité le public à faire de même et à lui formuler d'autres commentaires par écrit. Le président du CCPM transmettra ces commentaires aux représentants des Parties ainsi qu'aux gestionnaires de programme du Secrétariat.

### **Projet de plan de programme pour 2000 à 2002**

Les éléments qui suivent donnent un aperçu des questions et des sujets importants qui ont été soulevés au cours de la discussion en plénière et de la séance du CCPM. Il faut noter qu'ils ne sont pas présentés par ordre de priorité et qu'ils ne font pas nécessairement l'objet d'un consensus parmi les membres du CCPM et du public.

### **Généralités**

- Le projet de plan de programme dénote le recours à une approche mieux orientée et plus stratégique que l'année dernière. Il faudrait cependant déployer plus d'efforts pour trouver des partenaires ainsi que des activités que pourraient soutenir d'autres organisations. Il

faudrait aussi trouver des mécanismes afin de déterminer si l'on obtient des résultats concrets, si la politique gouvernementale est modifiée en conséquence et si l'on tire des leçons de l'expérience.

- Compte tenu de la très grande complexité des questions que suscitent les organismes génétiquement modifiés (OGM) et du contexte juridique qui diffère dans les trois pays membres de l'ALÉNA, le Conseil devrait étudier de quelle manière la CCE pourrait se pencher sur cette question et la guider en conséquence. La Commission devrait trouver un créneau adéquat à cette fin. Il est difficile de déterminer si ce sujet est considéré comme une question commerciale dans le secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce, ou comme une question qui relève de la biodiversité et de la santé humaine dans le secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité.
- Les enjeux que représentent la conservation de l'eau et la foresterie devraient faire l'objet d'un plus grand nombre d'études et d'activités.
- Il faudrait élaborer de nouvelles techniques et méthodes pour diffuser au public nord-américain, à plus grande échelle, l'information que permettent de produire les activités et les projets de la CCE. Il serait particulièrement important de s'occuper des personnes et des groupes qui n'ont pas accès à des moyens de communication électroniques, par exemple, les collectivités éloignées et de nombreux peuples autochtones. Cet effort pourrait s'inscrire dans le cadre d'un engagement de renforcement des capacités visant le domaine de l'éducation environnementale, et ce, afin d'empêcher que la « famille » de la CCE soit trop restreinte et que la participation aux activités soit toujours réservée aux mêmes personnes. Le Conseil devrait parachever les travaux sur l'ébauche du cadre de participation du public aux activités de la CCE, notamment en donnant des directives quant au soutien financier à accorder pour favoriser une telle participation.

### **Environnement, économie et commerce**

- En ce qui concerne la demande d'exposés en prévision du premier symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce, les Parties devraient envisager de dresser une liste de questions prioritaires afin d'orienter les travaux dans ce domaine. Le groupe d'experts connexe a élaboré une version provisoire de cette liste et le CCPM recommande que le Secrétariat travaille de concert avec lui pour la compléter. Les auteurs d'exposés devraient être incités à tenir compte des différences que l'on trouve dans les trois pays membres de l'ALÉNA en matière de législation et de compétences.

### **Conservation de la biodiversité**

- Les travaux de la CCE devraient être principalement axés sur la protection des espèces transfrontalières et sur l'étude des problèmes communs aux frontières. Il s'agit en fait du mandat et de la vocation de la CCE. Ces espèces comprennent les monarques et les baleines grises du Pacifique.

### **Polluants et santé**

- Le Registre des rejets et des transferts de polluants (RRTP) est considéré comme un outil extrêmement important et potentiellement efficace qui permettra au secteur privé, aux

gouvernements et au public de mettre au point des méthodes visant la réduction des polluants. Il faudrait s'efforcer d'harmoniser les trois programmes nationaux de RRTP et d'encourager la production de données de la part des petites et moyennes entreprises. Il est également important de constater que le rythme de perfectionnement des programmes de RRTP n'est pas le même dans les trois pays membres de l'ALÉNA.

### **Droit et politiques de l'environnement**

- La CCE doit être en mesure de réagir rapidement en cas de problèmes environnementaux ou d'urgences découlant d'activités commerciales qui ne sont pas attribuables à une omission d'appliquer les lois sur l'environnement. À titre d'exemple, on peut citer le transport, des États-Unis vers le Mexique, de réfrigérateurs usagés contenant des chlorofluorocarbures (CFC) comme le fréon. Le Conseil pourrait envisager d'élaborer un mécanisme d'intervention rapide qui permettrait de faire face à de telles situations.

### **Autres activités**

- Le CCPM et le public considèrent urgent que le Conseil poursuive ses efforts en vue d'instaurer une coopération institutionnelle entre la Commission du libre-échange et la CCE, comme le prescrit le paragraphe 10(6) de l'ANACDE. Cette collaboration permettra d'élaborer des accords connexes relatifs, par exemple, à des méthodes d'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers.
- En dernier lieu, le CCPM et le public sont préoccupés par les incidences des restrictions budgétaires sur le plan de programme. Par exemple, la proposition de réduire le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale n'a pas été bien accueillie. Il faut aussi noter que ces restrictions ont obligé le CCPM à restreindre ses activités. Le budget de la CCE devrait être rétabli au niveau fixé lors de la première session ordinaire du Conseil, en 1994.

ADOPTÉ PAR LES MEMBRES DU CCPM

Le 11 octobre 1999



## **AVIS AU CONSEIL N° 99-10**

### **Objet : Promotion de la participation des peuples autochtones aux travaux de la Commission de coopération environnementale**

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) :

EN CONFORMITÉ AVEC son mandat l'habilitant à formuler des avis au Conseil;

TENANT COMPTE des faits suivants :

Le *Programme d'action commun* que le Conseil de la CCE a adopté au cours de sa session ordinaire de juin 1998, souligne que la promotion du développement durable constitue un des principaux mandats de la CCE. En choisissant un créneau pour cette dernière, les ministres ont accordé une grande importance, dans ce document, à la réalisation de projets « sur le terrain », car il s'agit d'un moyen de renforcer les capacités locales de gestion de l'environnement.

Dans son rapport de 1998 aux ministres, le CCPM a fait valoir la nécessité que la CCE renforce la participation des peuples autochtones à son programme de travail et a formulé un avis au Conseil sur cette question. En mai 1999, le Comité a tenu une réunion conjointe avec le Groupe de travail sur la gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) à Anchorage, en Alaska, à laquelle ont assisté des représentants autochtones du Canada, du Mexique et des États-Unis. Cet endroit a été choisi en raison du fait que les contaminants de l'environnement et les répercussions qu'ils ont sur la santé humaine préoccupent les peuples autochtones de nos trois pays.

Durant ces réunions, la question des contaminants de l'environnement et les thèmes généraux du *Programme d'action commun* ont coïncidé. L'ambassadrice aux Affaires circumpolaires, M<sup>me</sup> Mary Simon, qui est également un membre canadien du CCPM, a résumé la réunion conjointe avec le Groupe de travail sur la GRPC au cours de la session ordinaire que le Comité a tenue au mois de mai 1999.

Les représentants autochtones qui ont assisté à ces réunions ont demandé la prise de deux mesures concrètes. En premier lieu, ils ont dit estimer que la participation des autochtones aux travaux du Groupe de travail pourrait contribuer de façon très tangible à accroître les connaissances quant à la nature des contaminants et à leurs effets sur les humains et les écosystèmes. En deuxième lieu, la participation des autochtones ne devrait pas se limiter aux travaux du Groupe de travail, et l'on devrait trouver des moyens d'élargir leur contribution au programme de travail de la CCE et leur participation aux activités des Comités consultatifs nationaux.

Dans son avis au Conseil n° 99-05, qui a découlé de la réunion tenue à Anchorage, le CCPM a mentionné qu'il formulerait un avis au Conseil à ce sujet afin que celui-ci puisse l'examiner au cours de sa session ordinaire de 1999.

RAPPELANT les éléments justificatifs suivants :

Au cours de la dernière décennie, la nécessité de concilier les droits et les intérêts des peuples autochtones avec la gestion de l'environnement et le développement s'est avérée un engagement important aux termes des lignes directrices de plusieurs instruments internationaux. Le programme Action 21, la Convention sur la diversité biologique, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, la Convention n° 169 de l'Organisation internationale du travail et le programme Sauver la planète sont des exemples qui montrent l'importance de la collaboration avec les peuples autochtones ainsi que du renforcement de leurs pouvoirs, car ils peuvent contribuer grandement à la réalisation du développement durable.

Pendant cette même décennie, les principales organisations internationales vouées au développement et à la conservation, telles que l'Organisation des États américains, la Banque mondiale et l'Union mondiale pour la nature (UICN), ont établi des politiques et des directives sur la participation des peuples autochtones à leur programme de travail.

Le renforcement de la contribution des peuples autochtones aux travaux de la CCE a régulièrement alimenté la discussion dans le cadre des réunions publiques que celle-ci a organisées depuis le début de ses activités.

En 1997, la CCE a commandé le rapport intitulé *Les peuples autochtones nord-américains et l'environnement*, qui compile des exemples de projets autochtones de développement durable et énumère quelques exemples utiles et concrets de la manière dont les autochtones contribuent à la gestion de l'environnement.

CONSCIENT de la complexité de cette question :

Les contextes juridique et politique n'étant pas les mêmes dans les trois pays, il n'est pas du ressort du CCPM de commenter ces aspects. Le CCPM est cependant d'avis que les peuples autochtones sont des intervenants importants en matière de conservation et qu'il est fondamental de promouvoir leur participation au programme de travail de la CCE.

LE CCPM RECOMMANDE DONC :

- que le Conseil reconnaisse la valeur et l'importance de la participation des peuples autochtones du continent nord-américain aux travaux de la CCE, car la collaboration avec ces peuples et leurs collectivités constitue une étape majeure du renforcement des capacités locales de conservation et de protection de la biodiversité. À cette fin, le Conseil pourrait charger le Secrétariat de la CCE d'intégrer aux plans de programme triennaux des moyens à la fois pratiques et adaptés aux différences culturelles de faire participer directement les peuples autochtones à la planification et à la réalisation des projets, une attention particulière étant portée à la mise au point de nouvelles méthodes facilitant la communication entre les peuples autochtones des trois pays.

APPROUVÉ PAR LES MEMBRES DU CCPM

Le 17 septembre 1999



## **AVIS AU CONSEIL N<sup>o</sup> 99-12**

### **Objet : Méthodes pour améliorer la partie publique de la session ordinaire du Conseil**

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE);

EN CONFORMITÉ AVEC son mandat l'habilitant à formuler des avis au Conseil;

RAPPELANT que le Conseil l'a invité à lui faire part de son opinion quant à la manière d'améliorer la partie publique de la session ordinaire;

AYANT eu l'occasion de recueillir le point de vue du public et d'examiner cette question plus avant au cours de sa session ordinaire n<sup>o</sup> 99-04, tenue à Montréal les 16 et 17 septembre 1999;

SOMET les éléments qui suivent à l'examen du Conseil :

Les membres du CCPM, après avoir écouté les propos du public et discuté entre eux et avec les représentants des Comités consultatifs nationaux et du Comité consultatif gouvernemental des États-Unis, estiment que le public désire manifestement multiplier ses interactions avec les ministres. Malgré certains sentiments de frustration qu'il éprouve à l'égard des réunions tenues jusqu'à présent, le public ne veut pas laisser échapper la chance de s'adresser en personne aux ministres sur des sujets qu'il juge importants. Il s'agit d'une partie très précieuse de la session ordinaire du Conseil.

Il est évident que le temps que les ministres peuvent consacrer aux sessions ordinaires du Conseil est limité et il n'est sans doute pas réaliste de demander que la partie publique de ces sessions soit plus longue. Le défi consiste donc à maximiser l'emploi de ce temps dans l'intérêt du public et des ministres.

Le CCPM a prêté une oreille attentive aux commentaires du public. En résumé, les lacunes des méthodes utilisées jusqu'ici sont les suivantes : le temps réservé aux exposés est trop court, il y a trop d'intervenants et de sujets, les échanges sont trop peu nombreux et la rétroaction est inexistante.

Après avoir examiné diverses possibilités, le CCPM recommande les mesures suivantes :

- L'ébauche du cadre de participation du public aux activités de la CCE sera très utile, et elle devrait être publiée et appliquée dans les meilleurs délais.

- Les Parties devraient choisir un ou plusieurs thèmes pour la session ordinaire du Conseil. La partie publique de cette session pourrait être répartie sur deux jours. La première journée, on pourrait tenir un ou des ateliers afin d'aider les participants à se préparer à présenter leurs points de vue au Conseil. La première partie publique de la session du Conseil pourrait avoir lieu plus tard dans la journée. Les ministres auraient alors l'occasion d'entendre les points de vue des intervenants sur le ou les thèmes choisis d'abord, puis sur tout sujet entrant dans le champ d'application de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE). La deuxième journée, au cours de la deuxième partie publique de la session du Conseil, ce dernier pourrait réagir aux plus importants exposés ou sujets abordés la veille, et du temps serait réservé aux échanges de vue. Le public devrait être informé à l'avance des règles applicables aux sessions ordinaires du Conseil; aucun changement ne devrait être apporté par la suite aux procédures et à l'horaire.

Le CCPM recommande en outre que les Parties entament très tôt la planification de la prochaine session ordinaire du Conseil, dont les États-Unis seront l'hôte en juin 2000.

ADOPTÉ PAR LES MEMBRES DU CCPM

Le 20 octobre 1999